



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sports

Question écrite n° 59008

## Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des sports sur la coopération régionale en matière de sports de nos outre-mer. En effet, nos "outre-mer" sont entourés d'un environnement régional où les États voisins sont souvent envieux des performances de la Patrie du baron de Coubertin, envieux mais aussi désireux de faire participer la France aux jeux régionaux organisés soit dans plusieurs disciplines, soit de manière pluridisciplinaire. Dans le domaine sportif de la coopération sportive interrégionale, notre pays a une véritable carte de rayonnement et de développement régional qu'il conviendrait de jouer, en concertation avec sa collègue chargée de l'outre-mer. Il lui demande donc de lui indiquer ce qu'elle compte entreprendre en ce sens.

## Texte de la réponse

Le secrétariat d'État aux sports (SES) est particulièrement attentif aux questions touchant à la pratique sportive en outre-mer tant pour ce qui concerne son développement que l'accès au sport de haut niveau. Il s'est impliqué dans les travaux menés dans le cadre des États généraux de l'outre-mer voulus par le Président de la République, et travaille sur ces sujets en concertation étroite avec le secrétariat d'État à l'outre-mer. La secrétaire d'État chargée des sports partage le constat établi sur l'excellence des sportifs ultra marins. Elle souhaite que ces sportifs puissent réaliser leurs aspirations compétitives à l'échelon national et au-delà, mais également dans le cadre des compétitions régionales ou interrégionales. La coopération sportive interrégionale contribue aussi au rayonnement international de la France. À ce titre, le SES encourage les fédérations sportives et ligues du sport professionnel à faciliter la participation des sportifs aux compétitions interrégionales ultramarines. Il consacre déjà des moyens financiers imputés sur le programme sport ou sur les moyens du Centre national pour le développement du sport (CNDS) pour la participation des délégations françaises à ces compétitions. Enfin, il apporte une aide technique et financière pour l'organisation d'événements tels que les « Jeux des îles » organisés en Guadeloupe en 2008 et les prochains « Jeux du Pacifique » organisés en 2011 en Nouvelle-Calédonie, par exemple. L'intérêt accordé par le ministère chargé des sports au sport ultramarin trouve sa traduction financière notamment dans le volume des crédits de la part territoriale du CNDS (9 % de la dotation nationale pour 4 % de la population) et dans les crédits prévus au titre des contrats de plan ou de développement (38 % du total de ces contrats sont consacrés à l'outre-mer). Le SES entend poursuivre et développer cette politique en faveur de la pratique sportive dans l'outre-mer français.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59008

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Sports

**Ministère attributaire :** Sports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 septembre 2009, page 8965

**Réponse publiée le :** 29 décembre 2009, page 12558